

## Les immatriculations mensuelles de véhicules neufs en Pays de la Loire

### Octobre 2019 : le marché est tiré par les personnes morales

En octobre 2019, 14 904 véhicules routiers neufs ont été immatriculés dans les Pays de la Loire, en hausse de 8,1 % par rapport à octobre 2018. En cumul annuel, les achats de véhicules neufs ont progressé de 4,7 %.

Les ventes de voitures particulières et commerciales, en croissance de 5 %, ont représenté 60 % des immatriculations du mois d'octobre. Les acquisitions réalisées par les personnes morales (y compris celles des concessionnaires et des loueurs), qui rassemblent habituellement quatre immatriculations de voitures neuves sur dix, ont augmenté d'un tiers. Les achats des ménages ont en revanche reculé de 13 %.

Deuxième marché par le nombre de transactions neuves, le segment des camionnettes a bondi de 31 % par rapport à octobre 2018. Sur un an, ses ventes sont en croissance de 21 %. En revanche, les immatriculations de camions, de semi-remorques et de remorques lourdes ont fortement baissé.

Immatriculations de véhicules neufs dans les Pays de la Loire – Octobre 2019

	Loire- Atlantique	Maine- et-Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée	Pays de la Loire
Voiture particulière et commerciale	3 473	1 790	521	1 400	1 696	8 880
Cyclomoteur	242	138	43	68	185	676
Motocycle	284	128	43	111	97	663
Voiturette	40	18	8	27	17	110
Remorque légère et caravane	153	119	38	82	90	482
VASP léger	265	132	26	47	149	619
Autobus et autocar	4	13	-	2	13	32
Camionnette (véhicule utilitaire léger)	1 264	410	105	185	340	2 304
Camion	42	16	7	21	15	101
Tracteur routier	72	54	41	20	81	268
Semi-remorque	49	31	23	25	29	157
Remorque lourde	2	2	1	2	4	11
VASP lourd	5	2	3	2	1	13
Tracteur agricole	85	93	65	56	85	384
Engin agricole (autre que tracteur)	41	48	48	21	46	204
<b>Ensemble</b>	<b>6 021</b>	<b>2 994</b>	<b>972</b>	<b>2 069</b>	<b>2 848</b>	<b>14 904</b>

Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers (cf. définition des catégories de véhicules en dernière page)

*Note au lecteur – Ce quatre pages, portant sur les immatriculations mensuelles départementales de véhicules neufs, est mis à jour aux alentours du 15 de chaque mois. Il exploite les données envoyées mensuellement par le service de la donnée et des études statistiques (SDES) aux directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL).*

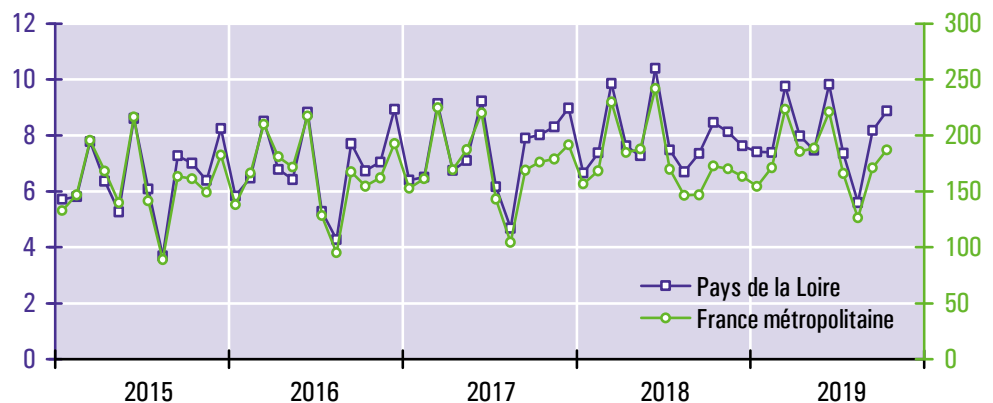
## 1 – Les immatriculations neuves de voitures particulières et commerciales

En octobre 2019, 8 880 voitures particulières et commerciales neuves ont été immatriculées dans les Pays de la Loire, soit une hausse de 5,0 % par rapport à octobre 2018, plus faible que celle observée en France métropolitaine (+ 8,4 %). Sur les douze derniers mois, les ventes de voitures neuves ont reculé de 0,9 % dans la région et de 2,2 % dans l'Hexagone.

À l'instar des mois précédents, le marché a été soutenu par les personnes morales (État, collectivités territoriales, établissements publics, sociétés, associations, ...) dont les achats de voitures neuves ont bondi de 32,0 % par rapport à octobre 2018 (après + 26,9 % en septembre). Les acquisitions d'automobiles par les personnes physiques (particuliers et entreprises individuelles) se sont en revanche repliées de 12,8 %. C'est le neuvième mois consécutif qu'elles diminuent. En septembre et en octobre, les personnes morales et physiques se sont ainsi partagées les ventes d'automobiles neuves à parts égales (une première depuis février 2001).

La baisse du poids des ménages dans les achats de voitures est observée en France depuis une dizaine d'années. Elle s'explique en premier lieu par le succès des formules de location : LOA (location avec option d'achat) ou LDD (location longue durée). Elle est actuellement accentuée par la part croissante des ventes de véhicules de démonstration. Depuis le début de l'année, en France, 17 % des voitures ont été immatriculées par les constructeurs pour être exposées dans les concessions puis revendues sous la dénomination "occasion zéro kilomètre".

Immatriculations mensuelles de voitures particulières et commerciales neuves (en milliers de véhicules)



Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

Structure des immatriculations de voitures particulières et commerciales neuves dans les Pays de la Loire

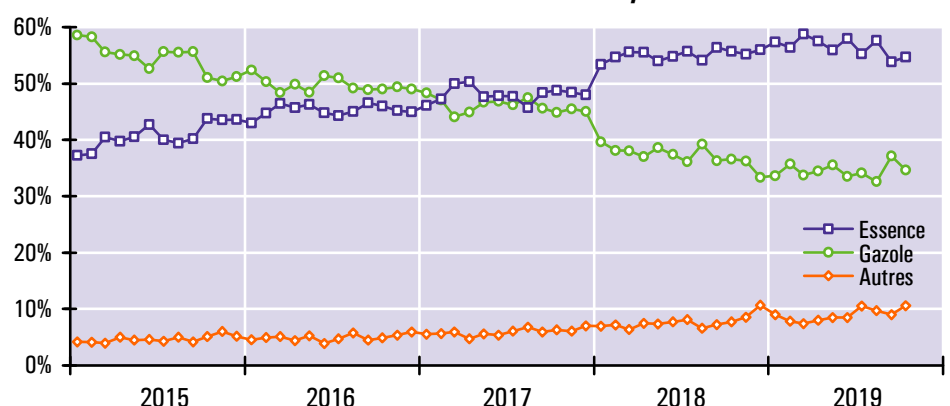
	Octobre 2019			Novembre 2018 à oct. 2019		
	Nombre	Structure	Évolution <sup>1</sup>	Nombre	Structure	Évolution <sup>2</sup>
<b>Loire-Atlantique (44)</b>	3 473	39 %	+ 12 %	37 030	39 %	+ 0,2 %
<b>Maine-et-Loire (49)</b>	1 790	20 %	+ 5 %	19 018	20 %	+ 1 %
<b>Mayenne (53)</b>	521	6 %	- 15 %	6 280	7 %	- 6 %
<b>Sarthe (72)</b>	1 400	16 %	+ 1 %	14 534	15 %	- 4 %
<b>Vendée (85)</b>	1 696	19 %	+ 3 %	18 761	20 %	- 1 %
<b>Essence</b>	4 856	55 %	+ 3 %	53 950	56 %	+ 4 %
<b>Gazole</b>	3 080	35 %	- 0,5 %	33 084	35 %	- 12 %
<b>Hybride</b>	712	8,0 %	+ 36 %	6 392	6,7 %	+ 17 %
<b>Électricité</b>	191	2,2 %	+ 54 %	2 021	2,1 %	+ 44 %
<b>Autres motorisations</b>	41	0,5 %	+ 1267 %	176	0,2 %	+ 363 %
<b>Personnes morales</b>	4 423	50 %	+ 32 %	43 578	46 %	+ 7 %
<b>Personnes physiques</b>	4 457	50 %	- 13 %	52 045	54 %	- 7 %
<b>Ensemble</b>	8 880	100 %	+ 5 %	95 623	100 %	- 1 %

<sup>1</sup> Évolution entre les immatriculations d'octobre 2019 et celles d'octobre 2018

<sup>2</sup> Évolution entre les immatriculations des douze derniers mois et celles des mêmes mois un an auparavant

Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

Structure selon la source d'énergie des immatriculations de voitures particulières et commerciales neuves dans les Pays de la Loire

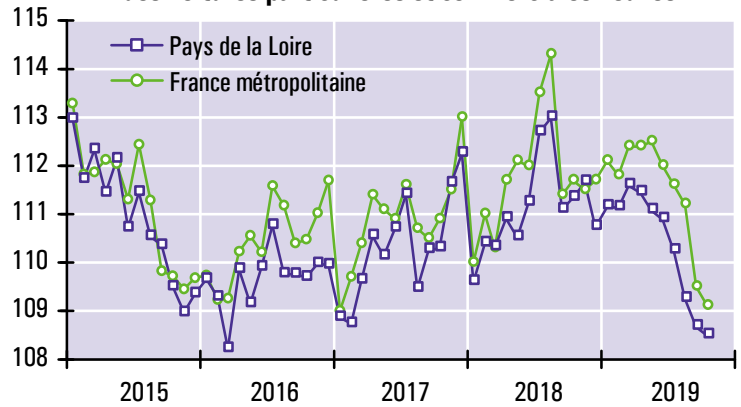


Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

Les émissions conventionnelles de CO<sub>2</sub> des voitures neuves immatriculées en octobre 2019 dans les Pays de la Loire se sont élevées en moyenne à 108,5 grammes par kilomètre, soit une diminution de 2,6 % par rapport à octobre 2018. Ces émissions de CO<sub>2</sub>, basées sur des tests réalisés en laboratoire, ne sont pas le reflet fidèle des conditions effectives de circulation.

La baisse des émissions au cours des sept derniers mois est un effet de l'augmentation des immatriculations de voitures électriques et de la proportion croissante de SUV roulant au gazole. À puissance égale, un modèle sans-plomb émet en effet plus de CO<sub>2</sub> qu'un véhicule diesel.

### Émissions conventionnelles de CO<sub>2</sub> des voitures particulières et commerciales neuves



Unité : grammes de CO<sub>2</sub> / km (valeurs issues des essais d'homologation sur cycle NEDC)  
Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

## 2 – Les immatriculations neuves des autres catégories de véhicules

En dehors des voitures particulières et commerciales (VPC), les statistiques d'immatriculations distinguent quatorze genres de véhicules qui ont été regroupés ici en trois ensembles (cf. graphiques ci-contre).

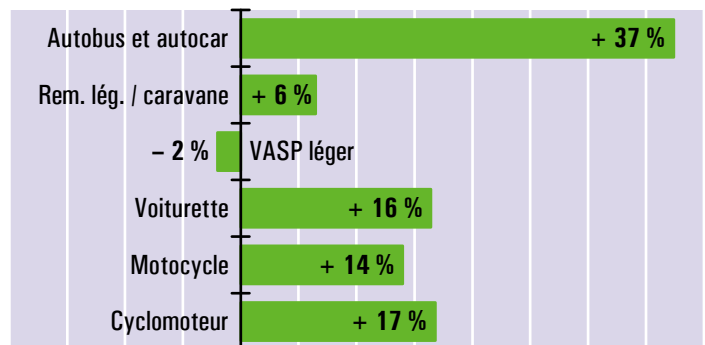
Sur le marché des véhicules conçus pour le transport de personnes, le redressement des immatriculations de cyclomoteurs s'est poursuivi : + 14 % en octobre, + 17 % sur les douze derniers mois. Celui des ventes de motocycles s'est amplifié : + 19 % en octobre, + 14 % sur les douze derniers mois.

Le mois dernier, les immatriculations de véhicules destinés aux transports de marchandises ont été supérieures de 17,1 % à celles d'octobre 2018. Il s'agit de la vingt-troisième hausse d'affilée, soit une série inédite depuis plusieurs décennies, dépassant le précédent record de novembre 1998 à octobre 2000 (vingt-deux augmentations consécutives). Si le segment des camionnettes est resté très dynamique, les ventes de camions, de semi-remorques et de remorques lourdes ont chuté respectivement de 30 %, de 29 % et de 54 % par rapport à octobre 2018.

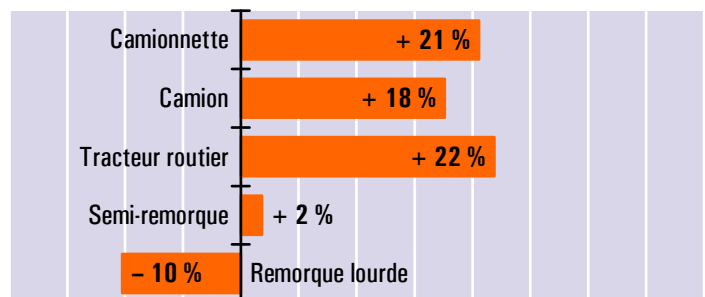
Sur un an, le machinisme agricole est en croissance de 21 % grâce à la bonne tenue des achats de tracteurs (+ 18 %). Après l'euphorie de la fin de 2018 et du début de 2019, les ventes d'autres engins agricoles ont diminué au cours des trois derniers mois.

### Évolution en année glissante \* des immatriculations de véhicules neufs (hors VPC) dans les Pays de la Loire

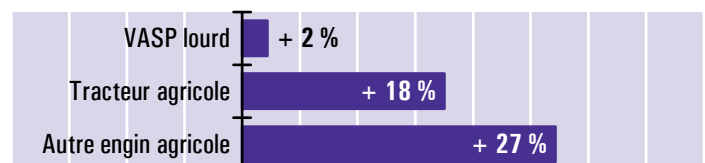
#### Véhicules de transports de personnes



#### Véhicules de transports de marchandises



#### Véhicules spéciaux



\* Évolution entre les immatriculations des douze derniers mois connus (nov. 2018 à oct. 2019) et celles des mêmes mois un an auparavant (nov. 2017 à oct. 2018)

Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

## Annexes

### Pour en savoir plus

- Sur les immatriculations nationales de véhicules routiers : <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/parc-et-immatriculations-des-vehicules-routiers>
- Sur le bonus écologique ainsi que sur les consommations d'énergie, les rejets de CO<sub>2</sub> et de polluants réglementés des véhicules neufs : [www.carlabelling.ademe.fr](http://www.carlabelling.ademe.fr)

### Le champ couvert par le RSVéRo (répertoire statistique des véhicules routiers)

Le RSVéRo est un dispositif du service de la donnée et des études statistiques (SDES) du ministère de la Transition écologique et solidaire. Il recense les véhicules routiers immatriculés sur le territoire français à partir des informations provenant du système d'immatriculation des véhicules (SIV) et transmises par le ministère de l'Intérieur (agence nationale des titres sécurisés). Les données présentées ici ne comprennent pas les véhicules en transit temporaire (TT), importés en transit (IT), de l'administration civile ou militaire de l'État, immatriculés en W (prototypes en cours d'études ou d'essais techniques) ou en WW (certificats provisoires en attente de formalités). Elles incluent en revanche les véhicules dits de démonstration, immatriculés par les concessionnaires dans le cadre d'opérations de présentation et d'essai auprès de leur clientèle, qui représentent environ 10 % de l'ensemble des immatriculations neuves.

### Les différentes catégories de véhicules du RSVéRo

#### Voiture particulière et commerciale

Véhicule routier automobile, autre qu'un deux-roues à moteur ou une voiturette, destiné au transport de voyageurs et conçu pour un nombre de places assises égal au maximum à neuf (y compris celle du conducteur).

#### Voiturette

Véhicules légers sans permis pour le transport de personnes (quadricycles de puissance n'excédant pas 6 kW et cyclomoteurs carrossés à trois roues).

#### Motocycle

Cette catégorie regroupe les tricycles à moteur, les quadricycles à moteur (autre que voiturette) et les motocyclettes.

#### Cyclomoteur (autre que voiturette)

Véhicule à moteur, muni de deux ou trois roues, de cylindrée inférieure à 50 cm<sup>3</sup> et dont la vitesse ne peut excéder 45 km/h.

#### Remorque légère et caravane

Remorques dont le poids total autorisé en charge est compris entre 500 kg et 6 tonnes, pouvant être tractées avec un permis B pour celles pesant moins de 750 kg.

#### Remorque routière (ou remorque lourde)

Véhicule routier d'au moins six tonnes de poids total autorisé en charge conçu pour le transport de marchandises.

#### Véhicule automoteur spécialisé (VASP)

Véhicule à moteur destiné à des usages autres que le transport (engins de travaux publics, ambulances, véhicules de pompiers, bennes à ordures ménagères, fourgon funéraire, dépanneuse, ...). Les VASP légers (de moins de 3,5 tonnes) sont essentiellement constitués de camping-cars et d'utilitaires dérivés de voitures.

#### Autobus et autocar

Véhicules pour le transport en commun de personnes, d'au moins dix places assises, y compris le conducteur (les véhicules de moins de dix places sont classés parmi les voitures particulières et commerciales). Les autobus sont destinés principalement au transport urbain ; ils comportent des places assises et debout. Les autocars sont utilisés en transport collectif routier ou touristique, avec des places assises uniquement.

#### Camionnette (ou véhicule utilitaire léger)

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises<sup>1</sup>, et dont le poids total autorisé en charge est inférieur ou égal à 3,5 tonnes.

#### Camion

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises, et dont le poids total autorisé en charge excède 3,5 tonnes.

#### Semi-remorque

Véhicule routier de transport de marchandises sans essieu avant, conçu de manière à ce qu'une partie du véhicule et une partie importante de son chargement reposent sur le tracteur routier.

#### Tracteur routier

Véhicule routier à moteur conçu exclusivement ou principalement pour le remorquage d'autres véhicules routiers non automobiles (essentiellement des semi-remorques).

#### Tracteur agricole

Véhicule automoteur, dont la vitesse ne peut excéder 40 km/h, conçu pour tirer ou actionner tout matériel normalement destiné à des travaux agricoles, ruraux ou forestiers.

#### Engin agricole (autre que tracteur)

Véhicule automoteur (moissonneuse-batteuse, machine à vendanger, ...) ou appareil remorqué (charrue, pulvérisateur, ...) attaché à une exploitation agricole, paysagiste ou forestière.

<sup>1</sup> Cette définition réglementaire est très éloignée de la réalité des faits. Dans la pratique, les VUL (véhicules utilitaires légers) utilisés en transport public de marchandises ne représentent que 1 % des camionnettes en circulation sur le territoire national. L'essentiel du parc de VUL est la propriété de particuliers, d'administrations ou d'entreprises sans rapport avec le transport (secteurs de la construction, du commerce, de la restauration, de l'agriculture, ...).